



PROCES-VERBAL :

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20 FEVRIER 2013 A 19H00 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de deux bourgeoises et de huit bourgeois, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public.

En préambule la présidente salue l'assemblée et profite de présenter les deux nouveaux membres du conseil bourgeois, à savoir MM Joël Roduit et Moïse Tramaux.

Elle excuse l'absence de MM Gilles Dussex, Benjamin Roduit et Pascal Luisier.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé :

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise  
- Lecture et approbation
2. Commission bourgeoise  
- Nominations
3. Vérificateurs des comptes  
- Nominations
4. Budget 2013 de la bourgeoisie  
- Lecture et commentaires  
- Adoption
5. Planification financière  
- Lecture
6. Divers

### **1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise**

#### Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 juin 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Commission bourgeoise**

La présidente Mesot expose à l'assemblée qu'en l'absence d'un conseil bourgeois séparé du conseil municipal, la Loi sur les Communes prévoit que l'assemblée bourgeoise nomme, pour la période administrative, une commission formée de bourgeois. Cette manière de faire perdure depuis de nombreuses années et les différentes commissions bourgeoises ont toujours bien œuvré. La présidente adresse ses remerciements à M. Nicolas Luisier, démissionnaire. Cette commission sera présidée par le conseiller Joël Roduit. M. Pascal Panchaud, teneur de cadastre, en sera membre avec voix consultative.

#### Nomination

Sur proposition du conseil bourgeois, l'assemblée bourgeoise nomme MM Joël Roduit, Vincent Roduit, Gilles Dussex, François Roduit et Dominique Luisier membres de la commission bourgeoise.

### **3. Vérificateurs des comptes**

La Présidente Mesot informe l'assemblée que la Loi sur les Communes prévoit que les réviseurs de comptes bourgeois soient nommés par l'assemblée bourgeoise pour une période de quatre ans. La responsabilité des réviseurs est décrite dans la loi précitée.

La bourgeoisie de Saillon collabore pour cette révision depuis de nombreuses et avec satisfaction avec la Fiduciaire Dini et Chappot SA.



## Nomination

Sur proposition du conseil bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisie nomme à l'unanimité la fiduciaire Dini et Chappot SA réviseuse des comptes bourgeoisiaux pour la période 2013/2016.

## **4. Budget 2013 de la bourgeoisie**

La présidente Mesot informe l'assemblée que le budget 2013 de la bourgeoisie était à disposition des bourgeois depuis 20 jours. Ce budget a été arrêté par le conseil bourgeoisial en séance du 22 janvier 2013.

### Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture des totaux de ce budget et la présidente Mesot commente quelques postes. Le conseiller Thurre apporte des explications en lien avec l'investissement prévu sur le chalet de Scinloz.

Le budget 2013 de la bourgeoisie présente les chiffres suivants :

- Charges financières de Fr. 59'150.-
- Revenus financiers de Fr. 35'380.-
- Marge d'autofinancement négative de Fr. 23'770.-
- Amortissements de Fr. 25'940.-
- Excédent de charges de Fr. 49'710.-
- Investissements nets de Fr. 150'000.-

### Adoption

L'assemblée bourgeoisie adopte le budget 2013 de la bourgeoisie à l'unanimité.

## **5. Planification financière**

### Lecture

La planification financière doit uniquement être portée à la connaissance de l'assemblée sans adoption de sa part. La présidente la commente et demande à l'assemblée de prendre les chiffres présentés avec beaucoup de réserve.

## **6. Divers**

M. Henri Thurre, au nom de l'association des amis du marbre, remercie la bourgeoisie pour sa collaboration. Il rappelle que les statuts de cette association prévoient que le conseil bourgeoisial y soit représenté. Il profite pour remercier le conseiller Crettenand pour la collaboration lors de la dernière période législative.

La présidente Mesot lui répond, qu'en principe, c'est le conseiller en charge de la bourgeoisie qui est délégué à l'association des amis du marbre. Le conseiller Roduit sera donc certainement nommé lors d'une prochaine séance du conseil bourgeoisial.

Mme Fabienne Roduit demande pourquoi le chalet de Scinloz n'a plus été utilisé pour les camps de football.

La présidente Mesot lui répond que le FC Saillon n'était pas la seule société à utiliser ce chalet, la gymnastique, la fanfare et d'autres l'utilisaient également. Cependant ces sociétés n'ont plus souhaité occuper ce chalet, certainement à cause de sa vétusté.

M. Dominique Luisier demande si le service des améliorations foncières pourrait subventionner les travaux prévus au chalet de Scinloz comme cela a été le cas pour le chalet de Lui d'Août.

Il lui est répondu par le conseiller Thurre qu'il n'est pas possible, pour les travaux réalisés, de toucher une subvention de la part de ce service.

M. Dominique Luisier salue la volonté du conseil bourgeoisial de remettre en état la route de Scinloz mais indique que la route reliant le chalet de Scinloz par Ovronnaz mérite également un bon entretien.



La présidente Mesot lui répond qu'un entretien plus conséquent sur cette route sera réalisé en 2014 selon l'affectation donnée au chalet de Scinloz.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève l'assemblée en lui adressant les remerciements d'usage. Elle demande aux bourgeois de ne pas hésiter à interpeller les membres du conseil pour des remarques ou des idées constructives.  
Il est 19h30.

Certifié exact

BOURGEOISIE

La Présidente  
Alba Mesot

Le Secrétaire  
Boris Clerc